



Pension réclamée pour éducation enfants du conjoint.

Par **bison25**, le **25/11/2007** à **14:23**

Bonjour, je suis en instance de divorce depuis janvier 2007.

Lors de l'audience de non conciliation du 4 juin, le juge a décidé d'une pension que je m'acquitte tous les mois auprès de la partie adverse pour mon dernier enfant resté avec sa maman. Le juge a débouté celle-ci de sa demande de prestation compensatoire.

Je viens de recevoir un courrier d'une cour d'appel m'indiquant que mon épouse avait fait appel du jugement de non conciliation. Celle-ci voudrait obtenir une pension (500€ mensuel) pour avoir élevé mes deux enfants d'un précédent mariage. Ceux-ci sont aujourd'hui majeurs et indépendants.

Nous avons acheté une maison pendant le mariage, le juge a décidé que je devais continuer à assumer le paiement du crédit (700€ mensuel) et qu'elle pourrait résider dans cette maison à titre honéreux.

Je ne perçois aucun loyer ni compensation de sa part.

Question : Sa demande risque t elle d'aboutir ?

Lorsque je suis parti de chez moi en avril 2007, l'épouse avait une épargne de 8 000€, alors que moi je payais les travaux d'agrandissement effectués en 2006.

Question : J'ai une copie de son épargne, puis je m'en servir ?